

Technologie et réseau pour les élèves et le personnel de DCPS Politique d'utilisation acceptable

I. OBJECTIF ET PORTEE

Les écoles publiques de DC (DCPS) offrent aux élèves et au personnel l'accès à Internet, aux données et aux réseaux informatiques (le réseau de DCPS). DCPS offre également aux élèves l'accès aux ordinateurs, tablettes, appareils et autres technologies, telles que les imprimantes (les appareils ou la technologie de DCPS). Le réseau de DCPS et la technologie de DCPS sont offerts au personnel à des fins de planification, d'enseignement et d'administration; et sont offerts également aux élèves à des fins d'enseignement, de recherche et de développement de carrière. L'objectif de cette politique de sécurité et d'utilisation acceptable de l'Internet et de la technologie pour les élèves et le personnel de DCPS est de :

- 1) Établir des normes d'utilisation acceptables du réseau et de la technologie de DCPS ;
- 2) Empêcher l'utilisation non autorisée et illégale du réseau de DCPS et de la technologie de DCPS ; et
- 3) Respecter la loi de 2000 relative à la protection des enfants sur Internet (CIPA), la loi sur la protection de la vie privée des enfants en ligne (COPPA), la loi sur la confidentialité des données des élèves et toutes les autres lois, réglementations, politiques et procédures en vigueur.

Cette politique s'applique à tous les élèves et au personnel de DCPS (collectivement les utilisateurs) et

III. TERMES CLÉS ET DÉFINITIONS

Personnel de DCPS : tous les employés de DCPS (à temps plein ou à temps partiel), contractuels, mandataires, représentants ou bénévoles, ou toute autre personne agissant au nom de DCPS, qui ont accès au réseau de DCPS et à la technologie de DCPS.

Réseau de DCPS : l'Internet, les données et les systèmes du réseau fournis par DCPS à tous les élèves et personnel de DCPS.

Technologie de DCPS

B. Réseau, messagerie et applications

1. Réseau

Le réseau de DCPS et la technologie de DCPS sont offerts au personnel à des fins de planification, d'enseignement et d'administration; et sont offerts également aux élèves à des fins d'enseignement, de recherche et de développement de la carrière. Le réseau de DCPS permet au personnel et aux élèves d'avoir l'accès interne aux informations et aux ressources de DCPS, aux applications approuvées par DCPS, ainsi que l'accès externe à l'Internet. L'accès au réseau de DCPS, y compris l'Internet, est offert uniquement aux élèves pour soutenir la formation, la recherche et le développement de carrière des élèves. L'utilisation du réseau de DCPS est un privilège, non pas un droit. Le personnel et les élèves qui enfreignent une partie de cette politique ou des politiques connexes peuvent être soumis à l'annulation de leurs privilèges d'utilisation du réseau de DCPS et à d'éventuelles mesures disciplinaires.

L'accès au réseau et à la bande passante sont offerts aux écoles pour les services académiques et opérationnels. DCPS se réserve le droit de prioriser la bande passante du réseau et d'en limiter certaines activités qui ont un impact négatif sur les services scolaires et opérationnels. Il est interdit aux utilisateurs du réseau d'utiliser le réseau de DCPS pour accéder à du contenu jugé inapproprié ou illégal, y compris, mais de façon non limitative, le contenu pornographique, obscène, illégal ou qui encourage la violence.

DCPS ne garantit pas que les fonctions ou la qualité des services du réseau qu'elles offrent seront exemptes d'erreurs ou de défauts. DCPS n'est pas responsable des réclamations, pertes, dommages, coûts ou autres obligations résultant de l'utilisation du réseau ou des comptes. Tous les frais contractés par une personne en raison de l'utilisation du réseau seront à la charge exclusive de la personne. DCPS n'est pas responsable de l'exactitude ou de la qualité des informations obtenues grâce à l'utilisation du système, sauf si les informations sont obtenues à partir du site Web de DCPS ou du site Web du gouvernement du District de Columbia. Toute déclaration accessible sur le réseau ou sur Internet est considérée comme étant le point de vue individuel de l'auteur et non celui de DCPS, du gouvernement du District de Columbia, de ses affiliés ou de ses employés.

2. Filtres et surveillance

Conformément à la loi sur la protection des enfants sur Internet (CIPA), DCPS est tenu de protéger les élèves contre les menaces en ligne et de les informer sur les menaces en ligne, de bloquer l'accès aux contenus inappr

8. Vidéoconférence

- Dessiner sur les appareils électroniques en utilisant un marqueur permanent, gravant des mots/graphes en utilisant un objet tranchant, ou des marques de morsures d'animaux sur l'appareil électronique ;
- Des dommages effectués à plusieurs endroits parce que les appareils électroniques ont été maltraités ou bien ont manqué de soin (i.e., l'écran est fissuré, le clavier est endommagé, les clés manquent, la partie extérieure de la pochette du *laptop* montre des signes d'impact à plusieurs endroits, ou bien le *laptop*/la tablette est rendu(e) en plusieurs morceaux) ;
- Des dommages graves causés par un impact en utilisant des objets tranchants ou durs, ou par des objets coincés dans

Des appareils électroniques qui ont subi des dommages de vandalisme ou d'actes intentionnels en vertu des règlements et des politiques disciplinaires de DCPS et de cette Politique d'utilisation acceptable. Les élèves peuvent être

D. Conduite et utilisation acceptables

En utilisant le réseau de DCPS et la technologie de DCPS, le personnel et les élèves acceptent de respecter tous les règlements, toutes les politiques et direct

- 13. Obtiens la technologie de DCPS ou l'accès au réseau de DC au-delà de ceux qui sont autorisés ;
- 14. Se livre à une entrée non autorisée ou illégale dans un système du réseau de DCPS ;
- 15. Divulgue des informations confidentielles ou personnelles, y compris des informations sur les dossiers des élèves, sans autorisation ou sans des mesures de sécurité appropriées ;
- 16. Divulgue ou transmette des informations personnellement identifiables, des vidéos et des photographies des DCPS (en) 2025-2026 (10) 15 (8) 16 (2) 17 (2) 18 (2) 19 (2) 20 (2) 21 (2) 22 (2) 23 (2) 24 (2) 25 (2) 26 (2) 27 (2) 28 (2) 29 (2) 30 (2) 31 (2) 32 (2) 33 (2) 34 (2) 35 (2) 36 (2) 37 (2) 38 (2) 39 (2) 40 (2) 41 (2) 42 (2) 43 (2) 44 (2) 45 (2) 46 (2) 47 (2) 48 (2) 49 (2) 50 (2) 51 (2) 52 (2) 53 (2) 54 (2) 55 (2) 56 (2) 57 (2) 58 (2) 59 (2) 60 (2) 61 (2) 62 (2) 63 (2) 64 (2) 65 (2) 66 (2) 67 (2) 68 (2) 69 (2) 70 (2) 71 (2) 72 (2) 73 (2) 74 (2) 75 (2) 76 (2) 77 (2) 78 (2) 79 (2) 80 (2) 81 (2) 82 (2) 83 (2) 84 (2) 85 (2) 86 (2) 87 (2) 88 (2) 89 (2) 90 (2) 91 (2) 92 (2) 93 (2) 94 (2) 95 (2) 96 (2) 97 (2) 98 (2) 99 (2) 100 (2)

l'information de connexion issue par DCPS sur la connexion au réseau par le biais de partager l'information de connexion ou par d'autres moyens.

E. Conduite et utilisation responsable des élèves

Tous les élèves et les parents doivent signer chaque année un Accord sur l'utilisation responsable de la technologie et du réseau de la part des élèves (Accord sur l'utilisation responsable par les élèves), qui se trouve dans l'annexe. L'accord sur l'utilisation responsable par les élèves décrit l'utilisation responsable et les activités interdites pour les élèves qui utilisent la technologie de DCPS ou accèdent au réseau de DCPS. Les écoles peuvent exiger également que les élèves et les parents signent des accords scolaires spécifiques qui expliquent en détail le processus d'enregistrement dans la technologie, identifient le personnel scolaire ayant des rôles particuliers liés à la technologie et établissent des règlements scolaires bien spécifiques.

Le non-respect de ces règles sera traité en vertu des règlements et politiques de DCPS en matière de discipline scolaire et peut entraîner la perte d'accès au réseau de DCPS ou à la technologie de DCPS pendant de longues périodes si les élèves peuvent participer et terminer les devoirs de classe par des moyens alternatifs et peuvent recevoir tous les services nécessaires en matière d'éducation spéciale et d'apprentissage de la langue anglaise. Dans certains cas, une mauvaise conduite peut aussi constituer une infraction pénale.

F. Appareils électroniques multimédias personnels

L'utilisation d'appareils électroniques personnels par les élèves sur le réseau de DCPS n'est pas permise sans l'autorisation expresse écrite du chancelier ou du représentant du chancelier. DCPS n'est pas responsable de la maintenance ni de la sécurité des appareils électroniques personnels des élèves et n'assume aucune responsabilité en cas de perte ou de vol. DCPS et le bureau du Directeur de la technologie (OCTO) et leur personnel ne sont pas tenus d'offrir de l'assistance technique aux élèves qui cherchent à utiliser des appareils électroniques personnels à l'école ou sur le réseau de DCPS ou à accéder à des comptes multimédias personnels sur les appareils électroniques de DCPS. Sauf dans les cas décrits ci-dessous dans cette section, DCPS se réserve le droit d'appliquer des mesures de sécurité sur les appareils personnels lorsqu'ils sont utilisés pour accéder au réseau de DCPS et d'enlever les appareils jugés en violation à la politique de DCPS.

G. Confidentialité des comptes multimédias personnels et des appareils électroniques des élèves

1. Politiques relatives aux appareils électroniques personnels et aux comptes multimédias des élèves

Les directeurs/directrices d'école doivent informer les élèves et les parents par écrit au sujet de la politique sur les appareils électroniques personnels et les comptes multimédias des élèves.

2. Confidentialité générale des comptes multimédias personnels et des appareils électroniques des élèves

À moins qu'une exception décrite à la section IV.G.3 ne soit respectée, DCPS ne prendra ni ne menacera de prendre des mesures contre un élève ou un potentiel élève, y compris la discipline, l'expulsion, la désinscription, le refus d'admettre ou l'interdiction de participer à une activité scolaire ou parascolaire parce que l'élève ou le potentiel élève a refusé de :

- Divulguer un identifiant, un mot de passe ou tout autre moyen d'authentification de compte utilisé pour accéder à :

a. Violations de la politique

Le personnel de DCPS peut effectuer une recherche sur le compte multimédia ou l'appareil technologique

1. EXIGENCES DE MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE

Tous les élèves et tout le personnel de DCPS sont tenus de respecter les exigences énoncées dans cette politique. Pour appuyer sa mise en œuvre, les directeurs/directrices d'école doivent informer le personnel des activités et des calendriers obligatoires sur une base annuelle. La mise en œuvre de cette politique sera

Accord sur l'utilisation responsable de la technologie par les élèves Année scolaire _____

Tous les élèves de DCPS doivent utiliser les ordinateurs et d'autre technologie de DCPS (« appareils électroniques de DCPS ») et le réseau de DCPS de manière responsable, en vertu du guide des enseignants et du personnel de DCPS, comme suit :

A. Je suis responsable de garder les appareils électroniques de DCPS en bon état.

- Je traiterai mon appareil électronique avec fierté et respect en prenant soin de ne pas le laisser tomber.
- Je respecterai les règlements scolaires pour emprunter et retourner mon appareil électronique de DCPS.
- Je ne mangerai ni ne boirai près de mon appareil électronique de DCPS.
- Je n'écrirai, ne dessinerai ni ne mettrai des autocollants sur mon appareil électronique de DCPS.
- Je protégerai l'écran de mon appareil de DCPS en le fermant quand je le transporte de place en place.
- Je ne m'appuierai ni ne déposerai rien de lourd sur le dessus de mon appareil de DCPS, qui pourrait endommager l'écran.
- Je n'endommagerai pas

3. Je comprends en outre que l'appareil technologique doit être retourné sur demande à DCPS. Si j'ometts de retourner l'appareil technologique, comme il est demandé, l'appareil technologique peut être désactivé à distance.

Nom du parent/tuteur (en lettres majuscules) _____

Signature du parent/tuteur _____ Date _____